



Paris, le 26 janvier 2010

Réf. : 008

Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM
Directeur Général de l'UNCAM
50 av. Professeur Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

Monsieur le Directeur Général,

Les organisations représentatives des cinq professions affiliées à la CARPIMKO ont reçu un projet d'avenant conventionnel afin de déterminer la participation financière des Caisses à la nouvelle cotisation d'ajustement de l'ASV.

La répartition de cette cotisation fait partie de la négociation conventionnelle (article L 162-14-1 Point 1, 5è alinéa du Code de la Sécurité Sociale).

L'ensemble des 10 syndicats représentatifs de ces 5 professions exige une réunion commune de négociation dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, Général, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Marcel AFFERGAN
Président de Convergence Infirmier

Nadine HESNART
Po le Président de la FNI

Bruno SALOMON
Po le Président de la FNP

Laurent MILSTAYN
Président du SNAO

Hervé D'HAYER
Président de l'Union

Daniel PAGUESSORHAYE
Po le Président de la FFMKR

Marie-Anne FRANÇOIS
Po la Présidente de la FNO

Jean-Michel ELVIRA
Président de l'ONSIL

Annick TOUBA
Présidente du SNIIL